

LIGNE PAYS EMERGENTS

LISTE DES PAYS ELIGIBLES A UNE AIDE LIEE DE 35%

Depuis le 5 octobre 2006, les sociétés wallonnes bénéficient d'un nouvel instrument, appelé Ligne Fonds Pays Emergents, mis à leur disposition par la SOFINEX.

Cet instrument, qui se réfère aux règles de l'arrangement OCDE, consiste en un don minimal de 35% des biens et services exportés.

Ainsi, un exportateur wallon de biens d'équipements et/ou de services pourra proposer une offre plus compétitive à son acheteur étranger potentiel pour autant que son projet rencontre les critères d'éligibilité fixés par l'Arrangement OCDE. Le solde de 65% étant payé par ce dernier comme il le souhaite (cash, crédit documentaire ou financement bancaire).

LISTE DES PAYS ELIGIBLES

L'OCDE fixe chaque année, sur base des tableaux élaborés par la Banque Mondiale qui mentionnent le produit national brut (RNB/par habitant), la liste des pays éligibles à l'aide liée. Il s'agit des pays dont le RNB par habitant est pour l'année 2016 entre 1.006 USD et 3.955 USD.

La liste des pays éligibles à la Ligne Fonds Pays Emergents à partir du 19 juillet 2017 est la suivante :

Armenie	Kosovo	République Populaire Démocratique
Cap-Vert	Maroc	de Corée
Cisjordanie et bande de Gaza	Micronésie	Samoa
Egypte	Moldavie	Sri Lanka
El Salvador	Mongolie	Swaziland
Géorgie	Nigeria	Tadjikistan
Guatemala	Ouzkékistan	Tunisie
Inde	Pakistan	Ukraine *
Indonésie	Papouasie Nouvelle Guinée	Vietnam
Kenya	Philippines	Zimbabwe
Kirghizistan	République Arabe Syrienne	

* Ukraine est éligible à l'aide liée mais, celle-ci doit être destinée à l'aide humanitaire et afin de réduire ou d'éviter les effets d'accidents industriels majeurs ou nucléaires.